



Y a t'il des benificiaire

Par **leaambre**, le **06/02/2013** à **21:28**

Bonsoir, j'aurai besoin de votre aide je suis ag   de 22 ans je vous cache pas que les papier de succession je ni connait rien je vous explique mon papa et deceder il y a 4 ans d'un onclution instestinal je vien d'apprendre que mon papa avait souscrit un contrat garantie des accidents de la vie j'aimerais savoir si malgr   son deces il peut y avoir des benificaire ? si oui quelle sont les demarche ? rnrnj'attend vos reponse rnrnmerci d'avance

Par **chaber**, le **07/02/2013**    **06:58**

bonjourrnrnil vous faut relire le contrat.rnrnEn principe ce type de contrat ne couvre que les faits accidentels, excluant le d  c  s par maladierrnrnPar contre, vous v  rifiez si votre p  re n  tait pas garanti par contrat d'assurance vie ou d  c  s.